

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Mars 2024

Actualités

- Depuis le 1^{er} Janvier 2024 : Les biodéchets se trient ! 3
- Agglopolys met à disposition des habitants des broyeurs de déchets végétaux 4
- Erreurs de tri dans les bacs jaunes 4
- Participez a un atelier « tous au compost ! » 5
- Mesurez la présence de pollen sur Agglopolys en temps réel 5
- Agglopolys lutte contre le frelon asiatique 6
- PLUi-HD : Pensez à déclarer vos travaux ! 7
- Révision du SCoT : Une consultation est ouverte ! 8
- Location de vélos électriques et de vélos cargo 9
- Aide à l'achat d'un vélo électrique 10
- Création d'une piste cyclable Blois-Fossé 10
- Apprendre et pratiquer la musique à l'école et au collège 11
- Roblès : participez à une aventure littéraire ! 12
- Le Jeu de Paume : demandez le programme 14

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024 : LES BIODÉCHETS SE TRIENT !

Afin de valoriser au mieux les déchets, la loi impose aux collectivités de proposer des solutions aux habitants pour leur permettre de trier les biodéchets. Concrètement, depuis le 1^{er} janvier dernier, les habitants doivent pouvoir trier les épluchures, les restes de repas et les déchets végétaux pour ne plus les jeter dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets biodégradables, qui représentaient près de 30% du poids de nos poubelles et composés à plus de 90% d'eau, ne seront ainsi plus incinérés.



Qu'est-ce que les biodéchets ?

Ce sont tous les déchets d'origine végétale de la cuisine, les restes de repas après cuisson, et les petits végétaux du jardin :

- **Les déchets de jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, etc.

- **Les déchets de cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, etc.

- **Les déchets de maison** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois éteintes et sèches, sciures de bois non traitée, etc.

Grâce au compostage, ces biodéchets se transforment en terreau réutilisable pour le potager, le jardin d'agrément, les plantations... C'est un excellent moyen pour obtenir un engrais naturel, riche et gratuit.

Agglopolys propose des solutions gratuites pour gérer les biodéchets

Le compostage individuel

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartement, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.

Conditions de participation :

- habiter une des 43 communes d'Agglopolys,
- ne faire qu'une seule demande par foyer.

Remplissez le formulaire sur agglopolys.fr (justificatif de domicile de moins de 3 mois nécessaire)

En raison d'un grand nombre de demandes, les délais de distribution peuvent être de 1 à 2 mois. Vous serez informé par mail des modalités de retrait des composteurs/ lombricomposteurs.

Le compostage partagé

Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement.

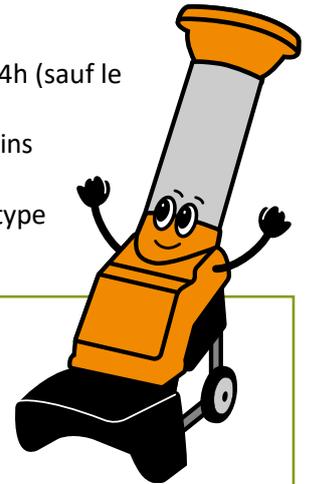
1. Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents intéressés
2. Informez et impliquez le Conseil syndical ou le bailleur de votre résidence
3. Contactez Agglopolys au 06 32 54 98 03 pour définir votre projet



AGGLOPOLYS MET À DISPOSITION DES HABITANTS DES BROYEURS DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

Agglopolys propose le prêt de broyeur de végétaux pour transformer les petits branchages en broyat. Il peut servir à la fois de substrat au compost (apport de matière sèche) et de paillage aux plantations (maintien de l'humidité, apport d'éléments nutritifs et limitation de la repousse des indésirables).

- Prêt gratuit d'une durée de 24h (sauf le week-end)
- Réservation **obligatoire** au moins 2 semaines à l'avance
- 1 seul modèle de broyeur de type thermique est disponible



Déposez aussi vos déchets verts en déchetterie !

Vous pouvez déposer vos déchets végétaux dans les 10 déchetteries d'Agglopolys. Veillez à couvrir les remorques (bâches) pour éviter les envois de déchets lors du trajet.

Retrouvez les jours et horaires d'ouverture des déchetteries sur agglopolys.fr.

Contact

Direction Déchets et Économie Circulaire - 02 54 58 57 57

ERREURS DE TRI DANS LES BACS JAUNES

Depuis janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient. Ils sont à jeter dans le bac de tri jaune et **en vrac** (ou dans des sacs transparents). Aujourd'hui, 30 % des déchets des poubelles jaunes qui arrivent au centre de tri sont rejetés. Soit parce qu'ils ne vont pas dans ce bac, soit parce qu'ils ne sont pas en vrac.

Afin d'optimiser le recyclage de vos déchets, il est primordial de :

- **Ne jeter que des emballages et des papiers dans le bac jaune :**

- pas d'objet en plastique (poubelle grise ou en déchetterie)
- pas d'électroménager (déchetterie)
- pas de verre (colonne à verre)
- pas de textile (borne textile)
- pas de sacs poubelle (bac gris)

- **Ne pas imbriquer les emballages.** C'est un très gros problème ! Quand différentes matières sont imbriquées les unes dans les autres, le trieur optique ne peut pas reconnaître la matière (c'est normal puisqu'il y en a plusieurs). De fait, comme il ne peut pas orienter correctement les déchets sur la chaîne de tri, il considère ces déchets comme des refus.

Par exemple :

- Ne pas remplir une boîte en carton avec des pots de yaourts, des boîtes de conserve, des journaux ou autre déchet
- ne pas mettre une bouteille en plastique dans une boîte de conserve
- **Bien vider les emballages pour qu'il ne reste plus de produit alimentaire ou de liquide**



- **Mettre en vrac les emballages et les papiers dans le bac (ou dans des sacs transparents).** Les sacs poubelles noirs sont interdits. Même si ce sont des déchets triés qui sont à l'intérieur, les trieurs optiques du centre de tri considèrent automatiquement les sacs noirs comme du refus.

- **Bien séparer les emballages les uns des autres** (les aplatir pour gagner de la place)

Par exemple :

- pour les pâtes à tarte, il faut retirer le carton qui est dans le plastique
- pour les paquets de gâteaux ou céréales, il faut retirer le sachet plastique de la boîte en carton
- pour les journaux et magazines, il faut retirer le journal du film plastique
- pour les pots de yaourts, compotes, etc. il faut retirer l'opercule du pot

PARTICIPEZ A UN ATELIER "TOUS AU COMPOST !"

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les biodéchets se trient. Composés à plus de 90% d'eau, ils ne doivent plus être incinérés. Ces déchets biodégradables viennent du jardin (feuilles, fleurs, branchages...) et de la cuisine (épluchures, restes alimentaires...).

L'événement national « Tous au compost! » vise à valoriser le compostage de ces déchets. Agglopolys organise à cet effet un atelier-formation au compostage et au jardinage au naturel (broyage, paillage, permaculture...) avec la possibilité de repartir avec un composteur au choix (620L ou 345L).

Participez à l'une des 3 séances programmées :

- mercredi 3 avril de 18h à 19h30
- jeudi 4 avril de 17h30 à 19h
- samedi 6 avril de 10h à 11h30

Les ateliers se déroulent au Centre Technique Mutualisé (service collecte des déchets), 152 avenue de Châteaudun à Blois.

Accès gratuit. Inscription obligatoire sur agglopolys.fr



ATELIERS DU 3 AU 6 AVRIL 2024
FORMATION AU COMPOSTAGE
ET JARDINAGE AU NATUREL



Contact

Direction Déchets et Économie Circulaire - 02 54 58 57 94

MESUREZ LA PRESENCE DE POLLEN SUR AGGLOPOLYS EN TEMPS RÉEL !

Développement du réseau de surveillance et d'alerte pollinique avec la solution Live Pollen

En 2020, 25% de la population mondiale était allergique aux pollens, en 2050, ce sera 50% de la population qui sera affectée.

Pour limiter, voire prévenir leurs crises, les allergiques aux pollens ont besoin d'une information de proximité et en temps réel.

C'est sur ce constat que la société Lify Air a développé Live Pollen.

Cette solution repose sur des capteurs à pollens innovants, une plateforme d'intelligence artificielle et d'une application mobile permettant aux habitants d'Agglopolys de connaître les types de pollens présents et leur intensité (sur 3 niveaux).

L'application gratuite « Live Pollen »

Grâce aux données des capteurs installés sur le territoire d'Agglopolys, l'information est :

- **Localisée**, permettant d'avoir une vision des pollens dans un rayon de 10 kilomètres
- **Personnalisée**, chaque utilisateur obtient l'information qui le concerne
- **Échelonnée**, chaque allergique peut s'approprier les données en fonction de ses besoins
- **En temps réel**, pour prendre ses précautions ou sortir serein

Téléchargeable sur Google Play et Apple Store !
L'information est également consultable sur agglopolys.fr



AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

À la mi-avril, Agglopolys relance son dispositif de lutte contre le frelon asiatique permettant la destruction gratuite des nids découverts chez les habitants de la Communauté d'agglomération de Blois. En 2023, 477 nids ont été détruits, soit l'équivalent de 4770 nouvelles colonies potentielles évitées en 2024.



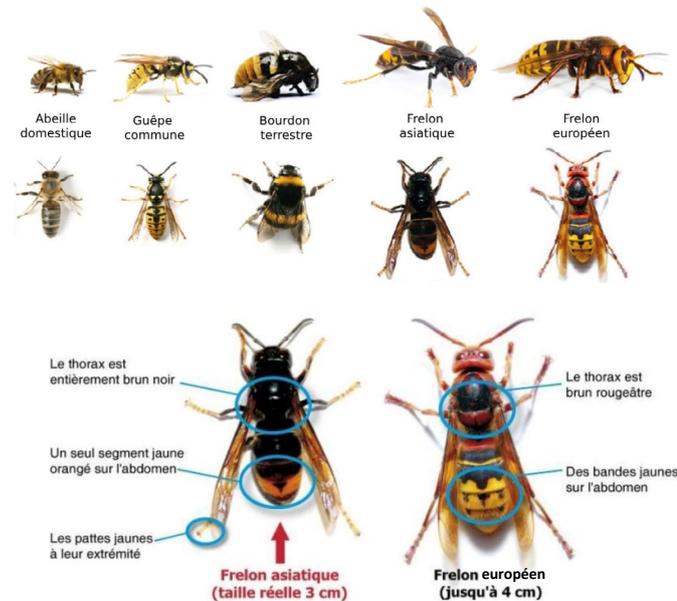
Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles. Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables. Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles,

Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher.

Reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique, *Vespa Velutina Nigrithorax*, a une dominante noire.

C'est une espèce diurne c'est-à-dire qu'il n'est actif que le jour et interrompt toute activité à la tombée de la nuit. Au contraire, le frelon européen est actif de jour comme de nuit et il est attiré par la lumière, y compris la lumière artificielle en pleine nuit.



Les nids

Frelon européen : il niche toujours dans l'obscurité (greniers/boîtiers de volets roulants/creux dans un tronc d'arbre). Il est impossible de trouver un nid de frelon européen à l'air libre en pleine lumière et encore moins exposé aux intempéries. Il n'est jamais visible de l'extérieur de la cavité pour l'observateur. Son ouverture est large (plus de 10cm) et située en bas du nid (orientée vers le sol).



Frelon asiatique : il niche souvent en pleine lumière et dans des situations exposées (façades d'immeubles, cimes des arbres). Il peut lui arriver de nicher dans des endroits obscurs, en particulier en début d'année (trons d'arbres mais ceci reste rare, éventuellement au grenier). Son ouverture est petite (moins de 4cm) et située en bas du nid en tout début de saison, puis sur le côté du nid dès que sa taille dépasse 15cm.



Déclarer la présence d'un nid

Il suffit de remplir le formulaire de demande de destruction sur le site agglopolys.fr. Pour confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, vous devez envoyer une photo du nid. En cas de doute, un référent apicole se déplace chez vous. Après l'assurance qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous (même les plus petits nids peuvent être détruits).

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

Le dispositif de déclaration des nids ouvre habituellement à la mi-avril (en fonction des conditions météorologiques).

Pour savoir si la saison est démarrée, rendez-vous sur agglopolys.fr !

Pour les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.

Contact

Service Biodiversité d'Agglopolys

07 72 50 44 94 - biodiversite@agglopolys.fr



PLUi-HD : PENSEZ À DÉCLARER VOS TRAVAUX !

Les travaux que vous envisagez sur votre logement nécessitent une autorisation d'urbanisme. Déclaration Préalable (DP), Permis de Construire (PC), Permis de Démolir (PD)... voici un éclairage sur les démarches à effectuer et les autorisations à obtenir avant de démarrer le chantier.

Les réglementations à suivre

Selon votre projet, plusieurs réglementations sont à prendre en compte, notamment :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD), en vigueur depuis janvier 2023
- le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la zone inondable (servitude qui s'applique en plus du PLUi-HD)

Effectuez la demande d'autorisation en ligne

Pour gagner du temps, déposez vos demandes de travaux en ligne (attention, pas de dépôt en ligne pour les enseignes). Il est important d'attendre la réponse à votre demande avant de signer votre devis ou acheter les matériaux. Même lorsque vos travaux ne sont pas soumis à autorisation, les travaux effectués doivent être conformes aux règles d'urbanisme.

Quelles démarches pour mes travaux



Travaux d'agrandissement

(extension, véranda, garage)

- $\leq 5 \text{ m}^2$ = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
- $\leq 20 \text{ m}^2$ = déclaration préalable
- $20 \text{ m}^2 <$ surface $\leq 40 \text{ m}^2$:
 - en zone Urbaine = déclaration préalable
 - en zone Agricole ou Naturelle ou à Urbaniser = permis de construire
- $> 40 \text{ m}^2$ = permis de construire
- Si l'extension conduit à dépasser le seuil de 150 m^2 de surface de plancher = permis de construire avec un architecte

Annexes non accolées à la maison

(abri de jardin, garage, carport...)

- $\leq 5 \text{ m}^2$ = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
- $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$ = déclaration préalable
- $> 20 \text{ m}^2$ = permis de construire

Pose, travaux ou changement de clôture et portail

- Déclaration préalable

Coupe / abattage d'arbres protégés

- Déclaration préalable

Division d'un terrain

- Déclaration préalable
- En secteur monument historique = permis d'aménager

Démolition

- Permis de démolir

Modification de l'aspect extérieur

(ouvertures, menuiseries, toiture, façade, panneaux solaires...)

- Création/modification = déclaration préalable
- Rénovation à l'identique = aucune formalité

Piscine

- Non couverte ou couverte $\leq 1,80 \text{ m}$
- bassin $< 10 \text{ m}^2$ = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
- bassin $> 10 \text{ m}^2$ et $\leq 100 \text{ m}^2$ = déclaration préalable
- bassin $> 100 \text{ m}^2$ = permis de construire
- Couverte dont la hauteur $> 1,80 \text{ m}$ = permis de construire

Changement de destination

(logement transformé en commerce, grange transformée en gîte, commerce transformé en bureaux...)

- Sans travaux de modification de façade ou sur les structures porteuses du bâtiment = déclaration préalable
- Avec travaux = permis de construire

Pose d'une enseigne

- Autorisation de Pose d'enseigne

Comment faire sa demande ?

- Se renseigner sur les règles applicables à mon terrain**
 - auprès du service urbanisme de votre commune
 - sur le site géoportail de l'urbanisme geoportail-urbanisme.gouv.fr
 - sur le site internet d'Agglopolys agglopolys.fr/plui
- Retirer ou télécharger le dossier**
 - auprès du service urbanisme de votre commune
 - sur le site Service Public service-public.fr (rubrique Logement/Urbanisme/Autorisations d'urbanisme)
- Déposer le dossier complet**
 - en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme demande-urbanisme.agglopolys.fr
 - en main propre ou par courrier au service urbanisme de votre commune
- Délais de réponse**
 - 1 mois pour une déclaration préalable
 - 2 mois pour un permis de construire pour une maison
 - 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire

⚠ Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la nécessité de consultation de services extérieurs (Architecte des Bâtiments de France, Etablissement Recevant du Public...)
- Afficher votre autorisation de travaux**
 - Vous devez afficher de façon visible de la rue pendant deux mois minimum et durant toute la durée des travaux. Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affichage.



Ce document, élaboré en février 2024, n'expose pas toutes les situations : pour les dernières évolutions législatives en vigueur, se référer au site service-public.fr

RÉVISION DU SCOT : UNE CONSULTATION EST OUVERTE !

Le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blaisoise (SIAB) révisé le Schéma de Cohérence Territoriale du Blaisois (SCoT). Ce document définit la stratégie à 20 ans pour l'aménagement du territoire, à horizon 2050.

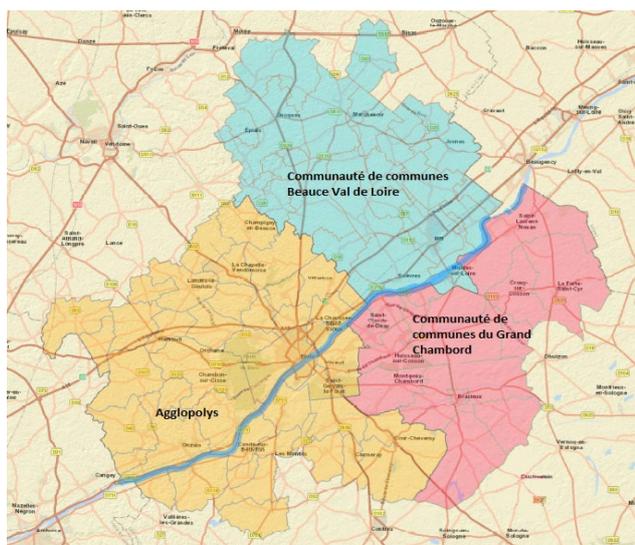
Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SIAB, qui compte 89 communes et plus de 146 000 habitants, est composé des trois intercommunalités :

- la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys
- la Communauté de communes de Grand Chambord
- la Communauté de communes de Beauce Val de Loir
- carto SCOT

Le SCoT concerne tout le monde (habitants, entrepreneurs, résidents secondaires..) et doit être l'affaire de tous !



Une concertation ouverte à tous !

Un processus de dialogue et de concertation :

- Un dossier de concertation, comprenant un registre où le public peut déposer ses remarques, est à disposition au siège du SIAB, 34 rue de la Villette à Blois, ainsi qu'au siège de chaque EPCI :

– **Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois**,
1 rue Honoré de Balzac, 41 000 Blois

– **Beauce Val de Loire**,
9 rue nationale, 41 500 Mer

– **La Communauté de communes du Grand Chambord**,
22 avenue de la Sablière, 41 250 Bracieux

- Le public peut également faire connaître ses observations et propositions au fur et à mesure en les adressant par courrier électronique à **info@scot-blaisois.fr**

A l'issue de ce processus de concertation, une enquête publique aura lieu sur la base du projet validé.

Plus d'information : scot-blaisois.fr/le-scot/scot-2022/

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES ET DE VÉLOS CARGO

AZALYS
LES MOBILITÉS D'AGGLOPOLYS

Azalys propose aux habitants d'Agglopolys un service de location de vélos à assistance électrique. La Communauté d'agglomération de Blois a également enrichi son parc de location de 2 vélos cargos électriques à destination des familles. Laissez-vous tenter et contribuez à augmenter le report modal de la voiture vers les modes actifs !



Conditions et modalités de location

Le service (dans la limite des stocks disponibles) est destiné aux personnes majeures habitant dans l'une des communes d'Agglopolys. La durée de location est limitée à un an (contrat initial + renouvellements), sauf s'il n'y a pas de liste d'attente.

Pour louer un vélo

1/Se connecter sur le site azalys.agglopolys.fr pour remplir son dossier, effectuer la réservation et fixer un rendez-vous personnalisé. Possibilité de faire les démarches administratives directement au magasin Les Vélos Verts muni(e) d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une carte bancaire pour le dépôt de garantie par pré-autorisation SEPA*.

* En fonction de l'ancienneté de l'équipement loué, le dépôt de garantie est compris entre 500 et 1 000 € pour les vélos électriques et 1 500 à 2 000 € pour les vélos cargos. Ce dépôt n'est encaissé totalement ou partiellement qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation anormale du vélo ou du vélo cargo, en cas de refus de paiement des réparations ou du remplacement du vélo ou du vélo cargo.

A savoir ! Si vous utilisez le vélo pour vous rendre à votre travail, votre employeur est tenu de vous rembourser au moins la moitié du coût de la location et jusqu'à 100% en cas de mise en place du forfait mobilité durable.

2/Retirer son vélo chez Les Vélos Verts,

3 avenue Gambetta à Blois.

Contact : 02 54 74 57 05

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
- Le samedi de 9h30 à 12h30
- Fermé les dimanches et jours fériés

3/ A la date prévue à la fin du contrat, restituer le vélo ou le vélo cargo en magasin. Passé cette date, 5 € par jour de retard seront facturés.

Le vélo cargo électrique !

Pensé pour faciliter la vie des parents en ville, il peut accueillir, en toute sécurité, jusqu'à 4 enfants et supporter 100kg de charge (2 bancs à 2 places avec ceintures de sécurité ; possibilité d'installer un siège bébé). Pourvu d'une assistance électrique à 8 niveaux, il est proposé à la location avec une tente de protection contre la pluie.

N'hésitez pas à l'essayer et le louer pendant 1 mois !

Tarifs	1 mois	1 an
Vélo à assistance électrique	50 €	270 €
Vélo cargo (tarif unique « découverte »)	80 €	
Étudiant (sur présentation d'une carte de l'année en cours)		
Vélo à assistance électrique	25 €	135 €

2 outils pour vous déplacer à vélo !

- La **carte papier des pistes cyclables** est disponible sur simple demande.

Contact : mobilites@agglopolys.fr ou 02 54 90 35 39

- **GPS vélo gratuit**

Avec Géovélo, faites-vous guider en temps réel en prenant les raccourcis et le maximum de voies sécurisées. Sur geovelo.fr ou via l'application téléchargeable.



Contact : Les Vélos Verts - 02 54 74 57 05

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Pour inciter ses habitants à lâcher le volant de leur voiture au profit du vélo pour leurs déplacements quotidiens, la Communauté d'agglomération de Blois subventionne l'achat de vélos à assistance électrique.

Le dispositif est ouvert aux habitants d'Agglopolys de plus de 16 ans, dans la limite de 2 subventions par ménage tous les 10 ans. Le montant de la subvention est de 25 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique dans la limite de 300 € (200€ à compter du 1^{er} juin 2024). Seuls sont éligibles les vélos fabriqués ou assemblés en France, dont le coût est inférieur ou égal à 2 000 €, et achetés dans le réseau de partenaires vélocistes ayant signé une convention avec Agglopolys.

Le dispositif est réservé aux vélos neufs et aux vélos d'occasion de moins d'un an revendus par les magasins partenaires, aux vélos cargos dont le coût est inférieur ou égal à 3 000 €, et à certains autres vélos spéciaux pour des cas particuliers (en cas de handicap par exemple). En revanche, les VTT électriques sont exclus du dispositifs.

Pour bénéficier de la subvention à l'achat d'un vélo électrique, rendez-vous sur agglopolys.fr

CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE BLOIS-FOSSE

Dans le cadre de leur politique cyclable et de leurs schémas directeurs respectifs, Agglopolys et le conseil départemental de Loir-et-Cher poursuivent la construction de nouvelles voies vertes dont celle de Blois-Fossé.

La piste cyclable Blois-Fossé devrait être opérationnelle pour le printemps 2024. Cette voie verte, longue de 2,4 km (1,43 km pour le Département et 970m pour Agglopolys), s'étend de l'entrée de ville de Blois/Villebarou (avenue de Vendôme) jusqu'au chemin des Cochons à Fossé.

Cette nouvelle liaison, à la fois rapide, confortable et sécurisée, sera idéale pour les vélos de ville, éventuellement électrique, comme pour les vélos tout chemin. Elle permettra d'atteindre sa destination rapidement et à moindre effort.



APPRENDRE ET PRATIQUER LA MUSIQUE À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

INSCRIPTIONS À LA CHAM OUVERTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Dans une Classe à horaires aménagés musique (CHAM), un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général / enseignement musical durant sa scolarité (du CE1 à la 3e).

Grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation nationale et de professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire de Blois/Agglopolys, pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective et enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau. Concrètement, 3 à 7h30 de musique par semaine sont prévues dans le temps scolaire.

L'enseignement musical dispensé en majorité pendant le temps scolaire est gratuit pour les élèves, tout comme le prêt des instruments (exceptés la harpe et le piano).

Qui peut s'inscrire dans une CHAM ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

- **Pour le CE1** : les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la Communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et l'implication familiale constituent le profil d'admission.
- **Du CE2 à la 3e** : l'entrée en CHAM est possible, mais soumise au nombre de places disponibles et au niveau musical de l'élève. Si besoin, des aménagements hors temps scolaire sont proposés pour répondre au mieux au niveau musical de l'enfant.
- L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.



Établissements scolaires qui accueillent la CHAM

- **École primaire Marguerite-Audoux**
20 rue du Général Galembert à Blois
- **Collège Les Provinces**
2 allée d'Aquitaine à Blois



Connaître les modalités d'inscription :

- **pour le primaire** : fiche de candidature à remettre au plus tard le 7 avril
 - **pour le collège** : En raison des réformes en cours à l'Éducation Nationale, la campagne d'inscription est décalée et sera communiquée ultérieurement sur les sites internet du collège Les Provinces et du Conservatoire de Blois/Agglopolys.
- Fiche de candidature sur agglopolys.fr ou auprès de :
- Marion Boujot, Directrice de l'école Marguerite-Audoux, 06 07 49 75 83
 - Catherine Keller, Principale du collège Les Provinces, 02 54 57 41 00
 - Franck Brossard, Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys, 02 54 55 37 30

ROBLÈS : PARTICIPEZ À UNE AVENTURE LITTÉRAIRE !

La sélection 2024 du prix Roblès, qui récompense chaque année un auteur pour son premier roman, a été dévoilée le 5 mars. Rejoignez un comité de lecture pour devenir membre du jury !



Vous avez envie de partager vos lectures, de participer à des rencontres littéraires, de défendre vos coups de cœur ?

Pour devenir juré, vous devez connaître et rejoindre un comité de lecture existant. Si vous participez pour la première fois au prix, vous pouvez intégrer le comité des « nouveaux lecteurs ».

Devenir juré, c'est s'engager à lire la sélection et échanger autour des romans sélectionnés.

Ce temps de lecture est émaillé de deux rencontres-débat entre comités de lecteurs, organisée par les bibliothèques d'Agglopolys :

- le vendredi 12 avril à l'IUT, au 3 place Jean Jaurès à Blois de 18h30 à 20h
- le vendredi 31 mai à la Bibliothèque Abbé Grégoire, au 4-6 place Jean Jaurès à Blois de 18h30 à 20h

Voter pour son lauréat

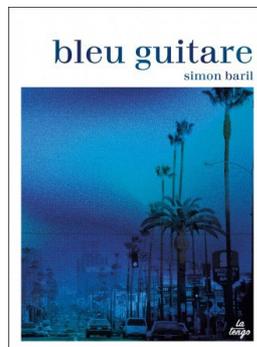
Chaque juré possède une voix et vote pour son lauréat. Chaque comité de lecture désigne son représentant, qui transmet les votes de son groupe. Le vote se déroule à bulletin secret, son résultat n'est rendu public que lors de la proclamation du prix.

Assister à la remise du prix le 7 juin

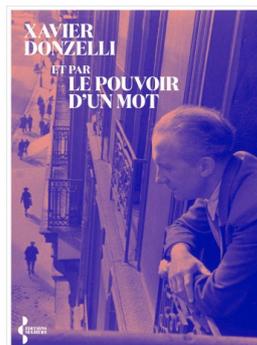
La cérémonie de remise du prix 2024, ouverte à tous, a lieu le vendredi 7 juin à la Halle aux Grains de Blois. À 17h, rencontre littéraire avec les auteurs de la sélection, animée par Matthieu Garrigou-Lagrange, producteur à France culture. Un temps de dédicaces clôt cette journée.

Contact : Bibliothèques d'Agglopolys - 02 54 56 27 42

LA SÉLECTION 2024



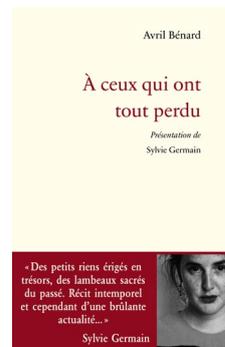
Simon BARIL
Bleu guitare,
La Tengo



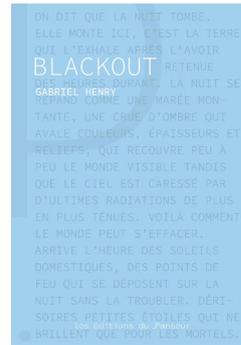
Xavier DONZELLI
Et par le pouvoir d'un mot,
Editions Seghers



Paul SAINT BRIS
L'allègement des vernis,
Philippe Rey



Avril BÉNARD
A ceux qui ont tout perdu,
Editions des Instants



Alice RENARD
La colère et l'envie,
Editions Héloïse d'Ormesson



Cécile TLILI
Un simple dîner,
Calmann-Lévy

BUS CŒUR DES FEMMES

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé (CLS), Agglopolys accueille le « bus du cœur des femmes », qui fera étape à Blois sur le parvis de la Halle aux Grains du mardi 11 au jeudi 13 juin 2024 de 9h à 17h. Un village santé d'information accessible à tous sera aussi installé au côté du bus sur des thématiques de prévention comme le dépistage des cancers, le bien-être, les gestes qui sauvent...



Le bus, habillé aux couleurs roses d'Agir pour le Cœur des Femmes, est équipé pour réaliser des dépistages cardio-vasculaires à destination des femmes **en 7 étapes clés** :

- Accueil des femmes par un professionnel de santé
- Mesure de la Pression Artérielle avec un appareil d'automesure tensionnelle au bras
- Mesure du périmètre abdominal et balance pondérale
- Dépistage diabète et dyslipidémie
- Dépistage des troubles à l'électrocardiogramme (électrodes smartphone)
- Entretien gynécologique, diététique, tabacologique et addictologique
- Synthèse des entretiens par un professionnel de santé et courrier pré rempli pour le médecin traitant si anomalie au dépistage cardio-vasculaire et/ou rupture de suivi gynécologique pour réinsertion dans un parcours de santé



Parce que les maladies cardio-vasculaires tuent encore chaque jour 200 femmes en France et que dans 8 cas sur 10 l'accident peut être évité, il convient de prévenir plutôt que guérir.

Participation libre et gratuite, dépistage réservé aux femmes.

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

MARS /JUN 2024

SPECTACLES/CONCERTS



IAM (complet) Vendredi 12 avril à 20h

Formé en 1989, IAM est LE groupe de rap emblématique avec leur album « L'Ecole du Micro d'Argent » considéré comme l'un des meilleurs de rap français de tous les temps. Venez revivre leurs plus grands morceaux ! Organisé partenariat avec le Chato'do et Agglopolys.

- Achat de billet(s) possible via la plateforme de revente Reelax Ticket



Anne Roumanoff Samedi 4 mai à 20h

L'expérience de la vie racontée par une femme toujours surprise et amusée par les transformations de la société.. Elle ne les juge pas, elle essaye de les comprendre. On sort du spectacle le cœur joyeux. Son humour ne divise pas, il réunit.

- Places assises numérotées 46€ (PMR) et 49€
- Renseignements/réservation sur az-prod.com



IMAGINATION Samedi 22 juin à 20h

Leee John, l'icône du groupe Imagination, offre une performance incomparable lors de ses concerts. Spectacles à couper le souffle, l'artiste britannique charme son public avec son talent unique alliant le funk, le jazz et la soul.

- Fosse/ places assises numérotées 50€ à 69€
- Renseignements/réservation sur platine80-concerts.fr

SALONS/ÉVÈNEMENTS



TEDx Blois Samedi 6 avril à 17h

Des mini conférences sur le thème « Exister » qui abordent des enjeux actuels sont présentées par des éclaireurs qui agissent, qui se dépassent, ou qui partagent leurs connaissances et leur vision du monde.

- Billets de 25 à 30€
- Renseignements/réservation billetterie sur tedxblois.com



Salon de l'Emploi et de la Formation Jeudi 16 mai de 10h à 17h

Ce salon, s'adresse à tous les demandeurs d'emploi : étudiants en recherche d'un stage, jeunes diplômés en quête d'un 1er job, personnes en poste souhaitant compléter leur formation ou s'informer, etc. Des centaines de postes à pourvoir, venez avec votre CV !

- Entrée libre et gratuite
- Contact : 24h-emploi-formation.com/blois-2024#/



LE JEU DE PAUME

64 avenue de Châteaudun
41 000 Blois
02 18 14 24 95
agglopolys.fr

SPORT

Les matchs de l'ADA Blois basket 41

- **Samedi 30 mars à 18h30**
Face à Le Mans
- **Mardi 23 avril à 20h**
Face à Chalon-sur-Saône
- **Dimanche 14 avril à 14h30**
Face à Lyon-Villeurbanne
- **Samedi 11 mai à 20h**
Face à Monaco
(horaires susceptibles d'être modifiés)

Billetterie et renseignements :
ADA Blois Basket
59 bis Avenue de Châteaudun à Blois -
02 54 58 30 37 - ada-basket.com

